

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée pour l'entité :

ASSOCIATION LA MINOTERIE
Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Et conformément aux termes de notre lettre de mission du 22/05/2016, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	792 346 €
Résultat net comptable	-2 013 €
Total du bilan	455 500 €

Fait à Dijon,

Karen DAMPEYROUX
Expert-comptable associée.

Signé électroniquement le 06/05/2024 par
Karen Dampeyroux



COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	8 295	7 759	536	1 784
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	61 496	55 912	5 583	12 306
Autres	52 709	49 391	3 318	5 607
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	30		30	30
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	122 529	113 062	9 468	19 727
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	15 377		15 377	3 184
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	57 451		57 451	75 448
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	370 585		370 585	370 519
Charges constatées d'avance	2 619		2 619	3 971
TOTAL (II)	446 033		446 033	453 122
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	568 562	113 062	455 500	472 849

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	253 935	253 935
Autres		
Report à nouveau	-2 457	13
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 013	-2 470
<i>Situation nette (sous total)</i>	249 465	251 478
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	7 175	15 295
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	256 640	266 773
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	57 765	79 744
TOTAL (II)	57 765	79 744
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	21 655	29 330
TOTAL (III)	21 655	29 330
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	104	239
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 066	37 773
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	49 925	37 139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 299	363
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 047	21 488
TOTAL (IV)	119 440	97 002
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	455 500	472 849

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	50	40
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	2 066	1 791
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	153 951	186 200
<i>Dont parrainages</i>	72 011	78 026
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	544 237	590 248
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 292	8 630
Utilisations des fonds dédiés	79 744	38 347
Autres produits	6	109
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	792 346	825 365
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	3 942	2 400
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	252 397	278 961
Aides financières	36 500	24 500
Impôts, taxes et versements assimilés	7 952	6 527
Salaires et traitements	302 000	291 582
Charges sociales	125 926	111 290
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 289	13 813
Dotations aux provisions	2 437	1 045
Reports en fonds dédiés	57 765	79 744
Autres charges	9 855	11 391
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	810 062	821 254
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 716	4 111
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	7 299	184
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	7 299	184
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 299	184

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-10 417	4 295
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	170	115
Sur opérations en capital	8 702	8 120
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	8 872	8 235
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		15 000
Sur opérations en capital	468	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	468	15 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	8 404	-6 765
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	808 517	833 784
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	810 530	836 254
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-2 013	-2 470
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	218 757	218 757
Bénévolat		
TOTAL	218 757	218 757
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	218 757	218 757
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	218 757	218 757
TOTAL	-2 013	-2 470

"ASSOCIATION LA MINOTERIE"

Siège social :
75 Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON

- : -

RAPPORT DU COMMISSAIRE

AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Aux membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **La Minoterie** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels concernant les faits caractéristiques de l'exercice relatifs au Covid 19.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les subventions perçues par votre Association s'élèvent à 544 237 € au 31 décembre 2023. Nous avons vérifié la conformité de ces dernières avec les conventions souscrites auprès des tiers financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport morale et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

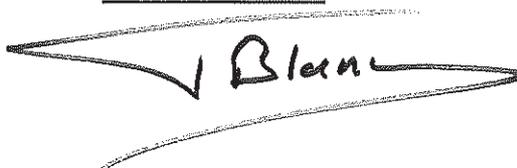
Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Dijon,
Le 23 mai 2024

Le Commissaire-aux-Comptes,
S.A.S. LDS AUDIT

Thomas BLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J Blanc', enclosed within a large, stylized, hand-drawn signature line that forms a wide, pointed shape.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

"ASSOCIATION LA MINOTERIE"

Siège social :

75 Avenue Jean Jaurès

21000 DIJON

- : -

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023**

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire-aux-comptes de votre association, nous vous présentons
notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été
données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons
été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous
prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il
vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier
l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la
doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative
à cette mission.

.../...

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Dijon,
Le 23 Mai 2024

Le Commissaire-aux-Comptes
S.A.S. LDS AUDIT

Thomas BLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Blanc', is written over a horizontal line that has been underlined with a double line.